

DU Médiation en santé

Tags : santé – santé publique

Officiellement inscrite dans l'agenda politique depuis la « Loi de modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016, la médiation sanitaire (médiation en santé) vise « à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités » (Art.L.1110-13).

Elle permet également de sensibiliser les professionnels de santé aux spécificités de ces populations et de faciliter leurs relations en vue d'une prise en charge. Le champ d'intervention de la médiation en santé peut ainsi être très large mais il s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des maladies chroniques (infection par le VIH, infections par les hépatites, cancers, diabète, drépanocytose, hypertension artérielle, bronchopneumopathie chronique obstructive, asthme, insuffisance rénale, ...).

Objectifs et compétences visées

Cette formation doit permettre aux médiateurs en santé d'asseoir leur pratique et de jouer efficacement leur rôle d'interface afin de légitimer leur présence dans notre paysage institutionnel.

Un large panel d'enseignement est ainsi proposé allant des maladies chroniques aux enseignements de droit, santé publique, socio-anthropologie, etc.

Cette formation théorique sera complétée par une formation pratique (rencontres d'acteurs de terrain, débats, stages) sur le processus de médiation, la communication et la valorisation de l'activité.

Principaux débouchés

Médiateurs en santé associatifs ou institutionnels.

Organisation de la formation

Durée

Début des cours : Janvier

Fin des cours : Juin

Volume horaire global : 258 heures

. Enseignement théorique : 188 heures

. Enseignement pratique : 70 heures de stage obligatoire.

Dates des cours

6 semaines d'enseignement de janvier à juin : dates communiquées ultérieurement par le secrétariat pédagogique.

Organisation

Enseignement réparti dans l'année sur 6 semaines à temps plein (week-end non compris).

Sites de formation : Université Sorbonne Paris nord, Campus de Bobigny (possibilité d'un enseignement en distanciel en cas de crise sanitaire).

Contrôle des connaissances

- . Stage pratique
- . Rapport de stage ou rédaction d'un mémoire, avec soutenance
- . Présence obligatoire aux enseignements
- . Session de rattrapage sous forme d'oral en cas de note comprise entre 7 et 10/20
- . En cas de non-validation du DU, le redoublement est autorisé. Le candidat conserve alors pendant une année le bénéfice des notes $\geq 10/20$

Pour valider le DU Médiation en santé, les stagiaires doivent obtenir une note $\geq 10/20$.

Validation

Diplôme Universitaire de Médiation en santé.

Candidature 2023/2024

- . Candidatez sur le site : <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat> **entre le 9 mai et le 3 décembre 2023**
- . Créez votre compte (attention : le logiciel de candidature n'est pas forcément compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes)
- . Déposez vos pièces justificatives (au format PDF) : votre pièce d'identité en cours de validité, le diplôme d'État justifiant le niveau d'accès à la formation souhaitée, CV, lettre de motivation et copie de la carte vitale
- . A joindre en complément :
 - si vous êtes étudiant en LMD, dans le domaine socio-sanitaire : déposez le certificat de scolarité universitaire justifiant de votre inscription pour l'année universitaire en cours à un diplôme national ou à un diplôme d'État (hors DU-DIU)
- . Validez vos informations
- . Après acceptation de votre candidature par la commission pédagogique du DU, un lien vous sera communiqué par mail afin de finaliser votre inscription administrative universitaire (**attention : la candidature et l'inscription sont 2 étapes différentes**)
- . Un contrat de formation professionnelle sera établi dès votre inscription administrative.

Programme

▪ **Module 1 : Connaissances médicales**

- . 1.1 : Connaissances médicales de base
- . 1.2 : Focus sur la santé sexuelle et reproductive

▪ **Module 2 : Introduction à la santé publique**

- . 2.1 : Le périmètre de la santé publique
- . 2.2 : Les déterminants de santé
- . 2.3 : La participation des usagers
- . 2.4 : Principe de la littéracie en santé et information des populations vulnérables, application à la médiation

▪ **Module 3 : Médiation sanitaire**

- . 3.1 : Les pratiques de médiation
- . 3.2 : Les principes de l'accompagnement et l'éventail des modes d'intervention
- . 3.3 : Approche psycho dynamique de la médiation

- . 3.4 : Médiation et interprétariat
- . 3.5 : Pratiques de médiation : difficultés et ressources propres de la médiation
- . 3.6 : La médiation en santé par les patients « pairs éducateurs »
- . 3.7 : Dynamique partenariale

- **Module 4 : Le système sanitaire et social en France**
 - . 4.1 : L'organisation des institutions
 - . 4.2 : La prise en charge sanitaire, sociale et médico-sociale

- **Module 5 : Rendre compte de son activité**
 - . Suivre et évaluer son action dans le cadre d'un projet de médiation en santé

- **Module 6 : Approches socio-culturelles de la santé et de la maladie**
 - . 6.1 : Socio-anthropologie de la santé et de la maladie
 - . 6.2 : Médecine transculturelle en pratique clinique du quotidien
 - . 6.3 : Mécanismes de renoncement aux soins

- **Module 7 : Droit et médiation**
 - . 7.1 : Droits des malades/droits des usagers
 - . 7.2 : Déontologie médicale/éthique
 - . 7.3 : Accès aux droits
 - . 7.4 : Focus migrants

- **Module 8 : Le médicament**
 - . 8.1 : Médicaments : objets chimiques
 - . 8.2 : Médicaments : objets sociaux

- **Module 9 : Méthodologie de communication avec les usagers et valorisation des acquis**
 - . 9.1 : Techniques et outils de communication individuels et collectifs
 - . 9.2 : Valorisation des acquis des usagers

- **Module 10 : La médiation en santé en pratique**
 - . Situations cliniques et expériences

- **Module optionnel : Méthodologie de projet**
 - . 11.1 : Montage d'un projet
 - . 11.2 : Rapport d'activité

Responsable de l'enseignement :

Pr Olivier BOUCHAUD - PU-PH – Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Membres de la commission pédagogique :

Dr Nicolas VIGNIER – Médecin – Hôpital Avicenne - USPN

Dr Johann CAILHOL - Médecin - USPN

Pr Rémi GAGNAYRE - Professeur de santé publique – LEPS, USPN

M. Romain MBIRIBINDI – Médiateur - Association Afrique Avenir France

Équipe pédagogique :

Disponible sur demande.

Conditions d'admission

- . Intervenants associatifs
- . Cadres et personnels administratifs des secteurs socio-sanitaires
- . Étudiants en cours de formation dans le domaine socio-sanitaire
- . Autres sur dossier

L'autorisation d'inscription est accordée sur dossier par la commission pédagogique du DU.

Coûts de la formation 2023/2024 (frais de formation + droits d'usager)

1. Frais de formation en fonction de votre statut :

Statut	Tarif préférentiel
Si vous êtes inscrit en formation initiale pour l'année en cours, avec le statut étudiant (certificat de scolarité ou attestation équivalente à joindre au dossier)	600 €
Si vous êtes diplômé depuis moins de 2 ans dans le cadre de votre formation initiale (diplômes délivrés au titre de l'année universitaire 2021-22 ou 2022-23) (copie du diplôme ou attestation de réussite à joindre au dossier)	600 €

Statut (possibilité de prise en charge employeur/organisme financeur)	Tarif formation continue
Si vous êtes médecin libéral/salarié, personnel hospitalier, salarié dans une entreprise... en reprise d'études	2 000 €
Si vous êtes diplômé de la formation initiale depuis 2 ans et plus	2 000 €

(les DU-DIU ne sont pas inscrits au RNCP, Registre National des Certifications, et **ne sont pas éligibles au CPF**)

2. Droits d'usagers : **243 €** (droits de niveau Master définis par arrêté ministériel, définitifs en juillet de chaque année).

📍 | www.univ-spn.fr

📍 | Nos Campus Villetaneuse - Bobigny - S' Denis - Argenteuil - La Plaine-Saint-Denis

CONTACTS ET ACCES

UFR Santé, Médecine, Biologie Humaine
74 rue Marcel CACHIN – 93017 Bobigny cedex
Bât. de l'illustration, mezzanine – Bureau M. 114

Gestionnaire de formation :

Meriem SAFI - Tél : 01 48 38 89 93 - Mail : sec2-sante@univ-paris13.fr

Horaires d'ouverture :

. du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h